

Date d'émission 30-mai-2007

Date de révision 21-avr-2016

Numéro de révision 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit Mothers Leather Conditioner
Code du Produit 06312, 36312
Utilisation recommandée Soins de voiture

Adresse Fournisseur

MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1 800 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Le produit ne contient aucune substance qui est considérée comme étant dangereuse pour la santé, à la concentration présente

Aspect Blanc, beige. **État physique** Liquide. **Odeur** Noix de coco

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux Risque d'irritation.
Peau Pas d'effet connu
Inhalation Pas d'effet connu.
Ingestion Pas d'effet connu

Effets chroniques Pas d'effet connu.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance.

Danger pour l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Acide oléique	112-80-1	1-5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Ininflammable.
Point d'éclair	Sans objet.
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques - Précautions individuelles X
HMIS	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 0	Danger physique 0	

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec les yeux.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.
Entreposage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir loin de la congélation

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particulières à une région.

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Triéthanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³	-	
2,4-Pentanediol, 2-méthyl- 107-41-5	Ceiling: 25 ppm	(vacated) Ceiling: 25 ppm (vacated) Ceiling: 125 mg/m ³	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 125 mg/m ³
Nitrate cuprique 3251-23-8	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist	-	IDLH: 100 mg/m ³ Cu dust and mist TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist

Mesures d'ordre technique
Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Gants de protection.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Blanc, beige.	Odeur	Noix de coco.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	Liquide.
pH	6	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans objet.	Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Solubilité	Pas d'information disponible.
Densité	0.9943	Pression de vapeur	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	<3
Densité gazeuse	Donnée non disponible.		
Viscosité	10000-12000 cps		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Produits incompatibles Aucun à notre connaissance.

Conditions à éviter Ne pas congeler.

Produits de décomposition dangereux Aucun à notre connaissance.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies

Inhalation Pas d'effet connu. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau Aucun à notre connaissance.

Ingestion Aucun à notre connaissance.

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
L'eau	90 mL/kg (Rat)	-	-
Poly(diméthylsiloxane)	> 17 g/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	
Acide oléique	= 25 g/kg (Rat)		
Solvant naphténiq ue et paraffinique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Triéthanolamine	= 4190 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit) > 16 mL/kg (Rat)	
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	= 3692 mg/kg (Rat)	12,3000 mg/kg (Rabbit)	> 310 mg/m ³ (Rat) 1 h
Polyéthylèneglycoléther de 2,6,8-triméthyl-4-nonyle	= 7460 µL/kg (Rat)	= 8480 µL/kg (Rabbit)	
Nitrate de magnésium	= 5440 mg/kg (Rat)		
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no ce 220-239-6] (3:1)	= 53 mg/kg (Rat)		
Chlorure de magnésium	= 2800 mg/kg (Rat)		
Nitrate cuprique	= 794 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Toxicité chronique Pas d'effet connu.

Cancérogénicité Il n'existe aucun ingrédient cancérigène connu dans ce produit.

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.

Effets sur l'organe-cible Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Pas d'information disponible

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Acide oléique		LC50 96 h: = 205 mg/L static (Pimephales promelas)		

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Codes de déchets dangereux de la Californie	331

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	Non réglementé
<u>TDG</u>	Non réglementé
<u>MEX</u>	Non réglementé
<u>ICAO</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	Non réglementé
<u>RID</u>	Non réglementé
<u>ADR</u>	Non réglementé
<u>ADN</u>	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS	Est conforme à (aux)
ELINCS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non

Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Nitrate cuprique	100 lb	X		X

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Nitrate cuprique	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acide oléique			X		X
Triéthanolamine	X	X	X		X

Règlements internationaux**Mexique - classe**

Risque minimal, classe 0

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-		Mexico: Ceiling 25 ppm Mexico: Ceiling 125 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

Non contrôlé

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 30-mai-2007
Date de révision 21-avr-2016
Note sur la révision Changement de nom.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité